



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR

Séance du 5 juillet 2021 à 16 heures

N° 14 07 2021

L'An deux mille vingt et un, le lundi 5 juillet à seize heures, les membres du comité syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 25 juin 2021 - Secrétaire de séance : Eric GOURLOO, CC Forêts du Perche

Nombre de délégués titulaires : 34

Délégués présents : 23 - Excusés : 10

CC Forêts du Perche : 6

Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christophe LEFEBURE, Christelle LORIN, Marie-Christine LOYER, Catherine STROH ;

CC Terres du Perche : 7

Eric GERARD, Frédéric BLAZEJEWSKI, Jean-Michel CERCEAU, Martial LECOMTE, David MONNIER, Victor PROVÔT, René ROUSSELLE,

CC du Perche : 10

Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Jean-Claude CHEVEE, Claude EPINETTE, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT.

Représentés :

Michel THIBAULT par Damien SCHMITZ élu mairie Beaumont-les-A.

Absents excusés : 10

Xavier NICOLAS, Philippe PENNY, Christophe BARRAL, Michel THOMAS, Jacques HENRY, Harold HUWART, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Michel THIBAULT, Sylvie CHARTRAIN, Isabelle PETRONI trésorière.

Invités complémentaires :

Flora Montbrun, représentant Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou, et M. DEMAI sous-préfet de Châteaudun tous deux excusés.

Michel KRECKE Président du Conseil de développement.

Objet de la délibération : Avenant à la convention GAL/Région/ASP sur la gestion du programme LEADER

Madame la Présidente explique que des modifications à la convention établi en 2016 sont nécessaires afin de prendre en compte les crédits supplémentaires alloués au Pôle Territorial du Perche, les nouvelles dates de fin de programmation ainsi que simplifier les conditions d'attribution des subventions LEADER.

En prenant en compte les crédits supplémentaires alloués par la Région d'un montant de 46 200 €, il est proposé de modifier la maquette financière du GAL Perche 2.8 comme suit :



N° 14 07 2021

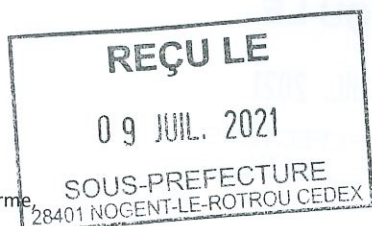
Fiches actions	Enveloppe par fiche action	Abondement	Réduction	Nouvelle maquette
1/ Acculturation et animation numérique de territoire	230 000			230 000 €
2/ Filières locales et transition numérique des entreprises	172 800			172 800 €
3/ Perche destination éco-connectée	167 200	50 000 €		207 200 €
4/ Innovation de l'agriculture Percheronne	112 080		20 000 €	92 080 €
5/ Outils participatifs pour le patrimoine naturel et bâti	95 200		20 000 €	75 200 €
6/ Usages et modernisation des services	102 400		10 000 €	92 400 €
7/ Maintien de l'identité Percheronne	41 200			41 200 €
8/Projet coopératif	39 920			39 920 €
9/ Animation, gestion, évaluation et communication sur le programme	239 200	46 200 € (Rallonge de crédits)		285 400 €
		96 200 €	50 000 €	1 246 200 €

Par ailleurs, les dates limite d'engagement et de paiement des dossiers LEADER étant reportée, il est proposé de prendre un avenant à la convention GAL/Région/ASP afin de prendre en compte ces nouvelles dates : la date limite de conventionnement est repoussée au 31/12/2024 et celle de dernière demande de paiement au 31/12/2025.

Enfin, afin de consommer l'enveloppe LEADER attribuée et de permettre le financement des projets déposés, il est proposé le changement de plafond des dépenses éligibles pour les achats de matériel. Il est proposé de passer d'un plafond de 50 000 € HT (ouvrant droit à 40 000 € de subvention LEADER maximum) à un plafond de 100 000 € HT (ouvrant droit à 80 000 € de subvention LEADER maximum) et de permettre la prise en compte à 100 % des frais salariaux pour tout projet à l'échelle territoriale.

Le comité syndical du PETR, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications proposées à la convention GAL/ASP/Région.
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.



Pour extrait certifié conforme
Acte rendu exécutoire
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état

Comité syndical du 5 juillet 2021

La Présidente,
Pôle Territorial du Perche PETR

1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou

Tel. 02 37 29 09 20

Marie-Christine LOYER